



## FICHE D'INSCRIPTION 2018

### STAGE LOISIRS

#### ECURIES DE LA COUR AU PUIITS

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... Age : .....

Adresse : .....

.....

Niveau Equitation : .....

N° licence 2018 : .....

Téléphone des parents : .....

Email : .....

#### FORMULES

(Merci de cocher la case correspondante)

- Externe Matin (9H à 12H) ou Après-midi (14H à 17H) : Tarif **45€**
- Demi-pension De 9H à 17H repas compris : Tarif **60 €**
- Pension complète pour un minimum de 5 jours avec Hébergement : Tarif **83 €**

**DATES DU SEJOUR** : .....

- Coût global du séjour = Nombre de jours en centre x Tarif de la formule choisie

**A nous devoir >>** .....

NB/ Pour information nous n'acceptons pas les cartes bleues, règlement de préférence en numéraire ou par chèque en second choix.

**ARRIVEES/DEPART AU CENTRE GARE** (Merci de préciser les horaires)

.....

Le participant est il en bonne santé ?  OUI  NON (Veuillez préciser)

.....  
.....

## AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur.....

Autorisons le responsable du centre à prendre toute décision en cas d'urgence y compris lors d'anesthésie sur mon enfant.

Fait à ..... le .....

Signature

LES ECURIES DE LA COUR AU PUIITS – 429 Bruyères de Calleville -14670 JANVILLE  
Christine ZIMMER - 0607450232  
[WWW.ecurieslacouraupuits.com](http://WWW.ecurieslacouraupuits.com)  
Email : [marie-christine.zimmer@wanadoo.fr](mailto:marie-christine.zimmer@wanadoo.fr)

La centrale de réservation vous confirmera par mail l'enregistrement de votre enfant sur le listing de stagiaires pour la période choisie, dès réception de votre fiche d'inscription avec un chèque d'acompte de 77 € à l'ordre des Ecuries de la cour au Puits à :  
Christine ZIMMER  
LES ECURIES DE LA COUR AU PUIITS  
429 Bruyères de Calleville  
14670 JANVILLE

## REGLEMENT INTERIEUR 2018

1. Nous acceptons les chèques vacances à hauteur de 100€ maxi par stage
2. Les inscriptions ne seront validées qu'à réception de la fiche d'inscription accompagnée d'un chèque d'acompte de 77€ qui vous sera restitué lors de votre arrivée.
3. Concernant les bons d'aides aux vacances délivrés par la CAF ou Conseil Général, nous exigeons l'accord de prise en charge joint à l'inscription ou l'original de l'imprimé CAF signé par l'allocataire.
4. Nous rappelons que les enfants sont responsables de leur trousseau et que le club n'est en aucun cas responsable des oublis ou vol.
5. Chaque stagiaire doit veiller à ne pas oublier ses affaires avant le départ, car le club ne prendra pas à sa charge les frais de retour.
6. Les oublis vestimentaires seront conservés 3 mois à compter de la date de fin de stage, passé ce délai, ils seront remis au secours catholique.
7. Nous demandons aux familles de ne pas surcharger les bagages des enfants. Pour les stagiaires qui restent plus de 8 jours au centre, une lessive sera proposée.
8. Attention aux téléphones portables, ipod, MP3 le club dégage sa responsabilité en cas de vol.

LES ECURIES DE LA COUR AU PUIITS – 429 Bruyères de Calleville -14670 JANVILLE